Les instruments financiers au Maroc

Le compte sur carnet

Au Maroc, le compte sur carnet est un compte d'épargne traditionnellement populaire proposé notamment par Al Barid Bank (anciennement Poste Maroc) et d'autres institutions financières. Ce produit d'épargne est accessible à un large public avec un montant minimal de dépôt souvent très bas. Les intérêts sont généralement exonérés d'impôts jusqu'à un certain plafond, ce qui en fait un instrument d'épargne privilégié pour de nombreux Marocains. Le taux d'intérêt est réglementé par Bank Al-Maghrib, la banque centrale du Maroc.

Le compte à terme

Au Maroc, le compte à terme (également appelé dépôt à terme) est un produit proposé par les banques marocaines comme Attijariwafa Bank, BMCE Bank ou la Banque Populaire. L'épargnant s'engage à bloquer une somme d'argent pour une durée déterminée (généralement de 3 mois à 5 ans) en échange d'un taux d'intérêt généralement plus élevé que celui des comptes d'épargne ordinaires. Plus la durée est longue, plus le taux est avantageux. Les intérêts sont soumis à l'impôt sur le revenu au Maroc.

Bons à échéance fixe

Au Maroc, les bons à échéance fixe, souvent appelés bons de caisse, sont des titres émis par les banques marocaines qui représentent un prêt à taux fixe accordé par le client à la banque. Ils sont similaires aux comptes à terme mais prennent la forme d'un titre négociable. Ces bons peuvent avoir des échéances variées et sont soumis à la fiscalité marocaine en matière de revenus de placements à revenu fixe.

Compte sur livret au prêt

Au Maroc, ce type de compte est moins courant dans sa forme classique. Toutefois, certaines institutions financières proposent des produits similaires permettant d'épargner tout en ayant la possibilité d'obtenir un prêt adossé à cette épargne. Les banques participatives (islamiques) au Maroc proposent des alternatives conformes aux principes de la finance islamique.

Certificats de dépôt émis par les banques

Au Maroc, les certificats de dépôt sont des titres de créance négociables émis par les banques sur le marché monétaire marocain. Ils représentent un placement à court ou moyen terme, avec des montants généralement importants, destinés principalement aux entreprises et aux investisseurs institutionnels. Le marché des certificats de dépôt est surveillé par Bank Al-Maghrib et joue un rôle important dans la gestion de la liquidité du système bancaire marocain.

Les OPCVM au Maroc

Définition

Les OPCVM (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) sont des véhicules d'investissement qui collectent l'épargne des investisseurs pour l'investir dans différentes valeurs mobilières. Au Maroc, ils sont réglementés par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC).

Différentes catégories d'OPCVM au Maroc

1. **OPCVM Monétaires** : Investissent principalement dans des instruments du marché monétaire marocain, comme les bons du Trésor à court terme et les certificats de dépôt. Ils sont caractérisés par un faible risque et une liquidité élevée.
2. **OPCVM Obligataires** : Investissent majoritairement dans des obligations d'État marocaines (comme celles émises par le Trésor marocain) et des obligations d'entreprises. Ils sont répartis en sous-catégories selon la durée des obligations (court, moyen ou long terme).
3. **OPCVM Actions** : Investissent principalement dans les actions cotées à la Bourse de Casablanca. Ils visent une croissance du capital à long terme avec un niveau de risque plus élevé.
4. **OPCVM Diversifiés** : Combinent différentes classes d'actifs (actions, obligations, instruments monétaires) sur le marché marocain et parfois international.
5. **OPCVM Contractuels** : Destinés à des investisseurs spécifiques avec une stratégie d'investissement et des règles de fonctionnement particulières définies par contrat.
6. **OPCVM Dédiés** : Créés pour un nombre limité d'investisseurs, généralement institutionnels.

Critères pour distinguer les OPCVM au Maroc

1. **Composition du portefeuille** : Pourcentage d'actions, d'obligations ou d'instruments monétaires que l'OPCVM peut détenir selon la réglementation marocaine.

2. **Horizon d'investissement** : Court terme pour les OPCVM monétaires, moyen terme pour certains OPCVM obligataires, et long terme pour les OPCVM actions.
3. **Niveau de risque** : Du plus faible (monétaires) au plus élevé (actions), selon les fluctuations possibles de la valeur liquidative.
4. **Forme juridique** : SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable) ou FCP (Fonds Commun de Placement).
5. **Politique de distribution** : OPCVM de capitalisation (les revenus sont réinvestis) ou de distribution (les revenus sont distribués aux détenteurs de parts).
6. **Stratégie d'investissement** : Investissement passif (suivre un indice comme le MASI à la Bourse de Casablanca) ou actif (sélection spécifique de titres).

Au Maroc, le secteur des OPCVM est en pleine croissance, offrant aux investisseurs marocains des alternatives d'investissement diversifiées et adaptées à différents profils de risque et objectifs financiers.